



L'**Agence nationale de sécurité du médicament** et des produits de santé (ANSM) lance, pour la deuxième fois, un **appel à projets** s'adressant aux **associations de patients et autres usagers du système de santé**

En 2012, l'ANSM a lancé pour la première fois un appel à projets auprès des associations de patients, afin de **promouvoir des initiatives** visant à **favoriser le bon usage** et la **sécurité d'emploi** des **produits de santé**

. Les résultats de l'appel à projets de 2012 ont montré la capacité des associations à se mobiliser pour proposer des actions adaptées au champ d'intervention de l'ANSM.

L'appel à projets 2013 est proposé dans la continuité pour stimuler des initiatives associatives compétitives et indépendantes visant à favoriser le bon usage et réduire les risques liés aux produits de santé.

L'appel à projets comporte 4 axes thématiques

Axe thématique n°1 : Information des patients et/ou des aidants informels

Lancement de l'appel à projets associations d'usagers du système de santé 2013

Écrit par ANSM

Vendredi, 15 Mars 2013 19:02 - Mis à jour Vendredi, 15 Mars 2013 19:12

Axe thématique n° 2 : Enquêtes sur les difficultés pratiques liées à un médicament ou autre produit de santé

Axe thématique n°3 : Accompagnement de la déclaration par les patients des effets indésirables liés aux médicaments ou aux dispositifs médicaux

Axe thématique n°4 : Axe libre

L'ensemble des documents sur l'appel à projets 2013, et notamment les modalités de réponse, sont disponibles sur le site de l'ANSM, dans la rubrique "**Appel à projets**".

Les projets devront être réalisés dans un délai de 12 mois après l'attribution de la subvention.

Date de clôture

Le dossier doit être envoyé avant le **lundi 15 avril 2013** à minuit (cachet de La Poste faisant foi).

ANSM

Direction de la communication et de l'information
143-147, bd Anatole France
93285 Saint-Denis Cedex